

CONVENTION ON INTERNATIONAL TRADE IN ENDANGERED SPECIES
OF WILD FAUNA AND FLORA



Quatrième réunion sur l'éléphant d'Afrique Gigiri, Kenya 26-27 avril 2012

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Contexte

Le Secrétariat de la CITES a tenu la quatrième réunion sur l'éléphant d'Afrique à Gigiri au Kenya du 26 au 27 avril 2012. La réunion était organisée par le programme Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE) du Secrétariat, avec l'appui financier de l'Union Européenne. Ont pris part à cette rencontre 60 représentants de 33 des 38 Etats de l'Aire de répartition de l'éléphant d'Afrique (l'Angola, le Cameroun, la Guinée Bissau, la Sierra Leone et le Swaziland ont été invités mais n'ont pas pris part à la rencontre), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement- la Division de la mise en œuvre des Politiques Environnementales (ENEP/DEPI), l'Union Européenne, le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Est et du Sud de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), le Groupe des Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique de l'UICN/SSC, TRAFFIC, University of Reading et le Secrétariat de la CITES et son programme Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE). La réunion a été présidée par le Responsable de l'Unité de Biodiversité de l'UNEP/DEPI, M. Neville Ash.

Ouverture de la réunion

Le Secrétaire Général de la CITES a ouvert la rencontre par vidéoconférence et s'est excusé de ne pas pouvoir être physiquement présent à la rencontre. Le Secrétaire Général a remercié le Président d'avoir accepté de conduire la rencontre et a remercié tous les Etats de l'aire de répartition de l'Eléphant d'Afrique, les partenaires et l'Union Européenne pour leur appui à MIKE, et a particulièrement souhaité la bienvenue à la Somalie et au Sud Soudan qui prenaient part à la rencontre pour la première fois. Le Secrétaire Général a fait cas d'un récent communiqué de presse de la CITES sur la situation du braconnage au Cameroun et a noté que la quatrième rencontre sur l'éléphant d'Afrique se tenait dans un contexte d'augmentation de l'abattage illégal, un pic observé dans toutes les quatre sous-régions. Se référant au premier objectif stratégique du Plan d'Action sur l'Eléphant d'Afrique, il a appelé la réunion à mettre de côté les différences et à se mettre ensemble pour prendre des mesures audacieuses visant à résoudre la question de l'augmentation de l'abattage et du commerce illégal qui sont une préoccupation commune à toutes les Parties à la CITES. Il a noté que le Fonds de l'Eléphant d'Afrique a recueilli près de 400 000 USD et cela constituait une étape importante vers la résolution de plusieurs de ces problèmes.

Le Secrétaire-Général a noté que la présente réunion était la dernière organisée dans le cadre de la Phase II du programme MIKE et a informé la réunion qu'un travail était en cours pour préparer la prochaine phase de MIKE. Il a relevé que l'avenir de MIKE et ETIS ne reposait pas uniquement sur les fonds externes, mais devait être aussi une préoccupation pour tous les Etats et les Parties à la CITES, particulièrement dans un contexte de révision de la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP15) de la CITES. Il a aussi fait référence aux points de l'ordre du jour relatifs aux nouvelles bases de données d'ETIS et des Eléphants d'Afrique et d'Asie, les outils étant distribués à toutes les Parties pour améliorer la prise de décision.

Enfin, il a présenté les prochaines principales rencontres internationales dont la 62^{ème} réunion du Comité Permanent de la CITES en juillet 2012, la Conférence des NU sur le Développement Durable (RIO +20) en juin 2012, la 11^{ème} Conférence des Parties à la Conférence sur la Biodiversité en octobre 2012, le 5^{ème} Congrès Mondial de l'UICN sur la Conservation et la 13^{ème} rencontre de la Conférence des Parties à la CITES en mars 2013 qui coïncide avec le 40^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention. Il a exhorté la réunion à examiner tous les points importants inscrits à son ordre du jour et a espéré recevoir les résultats des délibérations.

Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Le Président a présenté l'ordre du jour et le programme de travail et a demandé aux participants de faire des observations et des propositions d'amendements. Il a rappelé aux participants que l'interprétation simultanée ne serait assurée que pendant 6 heures par jour, limitant ainsi les opportunités de travailler dans les deux langues. Un certain nombre d'observations ont été faites sur l'importance de recevoir les documents dans les deux langues de travail dans un délai raisonnable avant la réunion. Des observations ont aussi été faites sur la nécessité de disposer d'assez de temps pour discuter des progrès accomplis depuis la 3^{ème} réunion sur l'éléphant d'Afrique sur le Fonds de l'éléphant d'Afrique et la mise en œuvre du Plan d'Action sur l'Eléphant d'Afrique. L'ordre du jour a été adopté suite à la prise en compte de ces observations.

Mot du représentant de l'Union Européenne

Dans son introduction, le représentant de l'Union Européenne a fait des observations au nom du Directeur Général du Développement et de la Coopération (DEVCO) de la Commission Européenne. Il s'est appesanti sur les questions concernant la suite de l'appui financier au projet MIKE. Lorsque la Phase II a été prolongée jusqu'en fin décembre 2012, il y avait des incertitudes sur un éventuel financement additionnel. Il a souligné que l'Union Européenne est très engagée dans la conservation de la biodiversité et des aires protégées, ayant investi d'importantes ressources financières en Afrique depuis 1985. Concernant le programme MIKE, l'Union Européenne a financé le Projet Pilote MIKE en Afrique Centrale et était le bailleur de fonds principal de la Phase I et le seul bailleur de fonds de la Phase II. Il a ensuite décrit comment les décisions de financement sont prises au niveau de la Commission. La proposition sur la liste prioritaire du Secrétariat du Groupe des Pays ACP portant sur le financement du programme MIKE pendant trois années supplémentaires n'avait pas été retenue. Les fonds seraient venus du 10^{ème} Fonds de Développement Européen dont les allocations sont conjointement décidées par la Commission Européenne et les Etats ACP. Il a encouragé les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique à entreprendre des actions de lobbying auprès de leurs gouvernements respectifs afin de s'assurer que leurs représentants aux ACP sont bien informés de l'importance du programme MIKE pour l'Afrique sub-saharienne. Il a souligné l'urgence de ces activités pour assurer une prise en compte du programme MIKE dans le 11^{ème} cycle du Fonds de Développement Européen qui démarrera probablement en 2015. Il a aussi évoqué la possibilité d'un fonds relais pour permettre au programme MIKE de se poursuivre en 2013 et 2014. Le président a remercié les représentant de l'Union Européenne et a exhorté les Etats de l'aire de répartition à prendre ces suggestions en compte et à réfléchir aussi sur comment diversifier de manière efficace les sources de financement du programme MIKE.

Informations sur les Réunions des Comités de Pilotage sous-régionaux

Toutes les quatre sous-régions du programme MIKE ont simultanément tenu leur rencontre du comité de pilotage à Gigiri le mercredi 25 avril 2012. Chaque Président de Comité a été invité à donner les résultats de sa rencontre. Ci-dessous le résumé de chaque rencontre sous-régionale.

Afrique Centrale

Selon, le Président du Comité de Pilotage de la Sous-région Afrique Centrale (République Démocratique du Congo), ont pris part à la rencontre la République Centrafricaine, le Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon et le Tchad. Les priorités de la sous-région pour la

période de mai à décembre 2012 pour lesquelles ils se sont accordés sont: (a) informer le Secrétariat ACP pour stimuler la poursuite du financement du programme MIKE; (b) renforcer le contrôle de la qualité des données sur les carcasses d'éléphants, particulièrement la détermination de la cause de la mort ; (c) finaliser l'inventaire de Boumba Bek au Cameroun et produire un rapport d'inventaire ; (d) tenir une rencontre du Comité sous-régional; et (e) continuer le renforcement des capacités sur MIST. Enfin, le Comité de Pilotage a fait les recommandations suivantes pour la prochaine phase de MIKE : augmenter l'appui financier au Coordonnateur National et aux Responsables de sites MIKE, y compris les coûts relatifs aux visites de sites ; fournir des équipements informatiques aux Coordonnateurs Nationaux comprenant des ordinateurs portables, des imprimantes et des scanners ; renouvellement des équipements sur les sites prioritaires MIKE ; extension aux nouveaux sites ; renforcement du contrôle de la qualité des données ; appui des membres du Comité de Pilotage sous-régional de MIKE ; et extension des méthodes de suivi du programme MIKE à toutes les aires protégées.

Afrique de l'Est

Selon le Président du Comité de Pilotage de la Sous-région Afrique de l'Est (Kenya), ont pris part à la rencontre l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, le Rwanda, le Sud Soudan, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda. Tous les Etats de l'aire de répartition ont fourni des rapports pays indiquant une augmentation générale de l'abattage illégal des éléphants dans la sous-région Afrique de l'Est. Ils ont tous admis que des stratégies sont nécessaires pour résoudre ce problème.

Le Comité de Pilotage sous-régional a fait les recommandations suivantes : (a) Les Etats de l'aire de répartition de la région ont reconnu l'importance du programme MIKE et apporté leur soutien pour la continuation du programme pendant deux ans supplémentaires afin de permettre aux Etats de l'aire de répartition d'exécuter le programme MIKE sur une base durable et de l'intégrer dans les programmes nationaux ; (b) les Gouvernements de la région ont été encouragés à échanger des informations et à prendre d'autres mesures pour faire baisser l'augmentation de l'abattage illégal des éléphants. La phase actuelle de MIKE jusqu'en décembre 2012 doit viser à développer des mécanismes de réduction de l'impact du braconnage, tandis que la prochaine phase devrait renforcer les efforts existants pour assurer la durabilité de MIKE; (c) les Etats de l'aire de répartition doivent intégrer MIST comme un moyen pour assurer la durabilité de MIKE; (d) Le renforcement des capacités dans le domaine de l'analyse des données au niveau des sites, au niveau national et régional doit figurer parmi les priorités du programme MIKE jusqu'à la fin de la Phase II. Le renforcement des capacités à travers la formation des observateurs d'inventaire aérien dans toute la sous-région doit être une grande priorité et pourrait être conjointement financée par les états de l'aire de répartition et MIKE ; (e) les Etats de l'aire de répartition qui n'étaient pas membres des structures régionales existantes d'application de la loi telles que le Groupe de Travail sur l'Accord de Lusaka et Interpol ont été encouragés à rejoindre ces structures pour renforcer la coopération sur la lutte contre la fraude et utiliser l'expertise existante pour lutter contre le niveau croissant de l'abattage illégal des éléphants ; (f) MIST doit être inclus dans les programmes de formation sur la faune sauvage des différentes institutions de formation de la sous-région ; (g) MIKE doit apporter un appui supplémentaire aux inventaires des populations d'éléphants des sites de Laikipia/Samburu (Kenya), Murchison Falls et Queen Elisabeth prévues en 2012 ; (h) La sous-région a financé l'utilisation des colliers satellites pour étudier les mouvements des éléphants à Gash Setit en Erythrée, Kefta Shiraro et Dinder au Soudan. MIKE devrait étudier le port de collier aux éléphants en Erythrée (Gash-Setit) pour suivre et comprendre la distribution, l'utilisation de l'habitat et les mouvements des éléphants entre l'Erythrée, l'Ethiopie et le Soudan, et les niveaux d'interaction entre les hommes et les éléphants dans ces zones. Si des fonds sont disponibles, MIKE devrait former les agents nouvellement recrutés sur les sites MIKE en Erythrée ; (i) Pendant sa prochaine phase, MIKE devrait se focaliser sur l'identification de nouveaux sites MIKE en se basant sur les critères de sélection existant et en mettant l'accent sur les populations transfrontalières, tout en appréciant et en consolidant les progrès réalisés par les anciens et actuels sites MIKE ; Le Comité a souligné l'importance de la sensibilisation des communautés pour qu'elles comprennent la valeur des éléphants ainsi que les leviers du braconnage et les impacts liés aux niveaux élevés de braconnage.

Afrique Australe

Selon le Président du Comité de Pilotage de la région Afrique Australe (Botswana), ont pris part à la rencontre le Botswana, le Malawi, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe. Le Comité de Pilotage sous-régional a porté sa réflexion sur l'ensemble des quatre années de la phase en cours du programme MIKE. Ils ont noté que l'Afrique Australe détient la majorité des éléphants d'Afrique et a conduit 44 inventaires sur 9 sites MIKE depuis le commencement du programme MIKE il y a dix ans, dont très peu ont été financés par MIKE. Ils ont noté que pendant la Phase II, MIKE a consolidé les acquis de la Phase I. Le Comité de Pilotage Sous-régional s'est régulièrement réuni pendant la Phase II et MIKE a étendu son suivi à des écosystèmes plutôt qu'à des sites uniquement. La collecte des données a été simplifiée avec un certain nombre d'Etats de l'aire de répartition utilisant MIST, Management Oriented Monitoring System (MOMS) et Cybertracker. Le Président du Comité de Pilotage Sous-régional a ensuite présenté les progrès accomplis dans le déploiement des bases de données du suivi de la lutte contre la fraude et de la formation des gardes forestiers et a présenté des problèmes identifiés pendant la formation. Enfin, le Comité de Pilotage Sous-régional a approuvé l'ajout du Malawi dans le programme MIKE et a noté qu'il continuerait à inviter l'Angola à participer aux réunions du Comité de Pilotage. Le Comité de Pilotage a aussi recommandé la poursuite du programme MIKE dans la mesure où il a permis aux Etats de l'aire de répartition d'accéder à la connaissance globale et aux meilleures pratiques au bénéfice de la gestion au niveau des sites, et, de manière plus générale, il a aussi été un outil efficace de gestion de la biodiversité. Le programme MIKE a été une composante clé de la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP15) et a été la pierre angulaire du compromis sur le commerce futur de l'ivoire à la Haye. Le Comité de Pilotage Sous-régional a exprimé sa préoccupation concernant l'éventuel hiatus du financement après 2012 et a encouragé la réunion sur l'Eléphant d'Afrique à trouver des stratégies pour assurer la durabilité du programme MIKE, pas seulement auprès des bailleurs de fonds, mais à l'intérieur des Etats de l'aire de répartition eux-mêmes.

Afrique de l'Ouest

Selon le Président du Comité de Pilotage de la Sous-région Afrique de l'Ouest (Guinée), ont pris part à la rencontre le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Togo. Le Coordonnateur sous-régional du programme MIKE a fait une mise à jour de la mise en œuvre de MIKE de juin à avril 2012, comprenant les progrès accomplis dans le renforcement des capacités au niveau des sites MIKE, la préparation pour l'inventaire aérien de l'écosystème WAP et la mise en œuvre des recommandations de la précédente réunion du Comité de Pilotage Sous-régional. Les activités identifiées comme prioritaires pour l'année 2012 sont le renforcement des capacités, particulièrement les activités de lutte contre le braconnage. Le Comité de Pilotage a discuté de l'avenir du programme MIKE après la fin de la Phase II en décembre 2012 et a exprimé son soutien pour la poursuite du financement du programme en 2013 et au-delà.

Le Président a conclu ce point de l'ordre du jour en notant que les recommandations et requêtes émanant des réunions des Comités de Pilotage Sous-régionaux devraient être examinées par la réunion sur l'éléphant d'Afrique et communiquées aux sous-régions.

Mises à jour sur l'abattage illégal des éléphants et le commerce illégal de l'ivoire

Mise à jour sur la mise en œuvre de la Phase II de MIKE

Le Coordonnateur de MIKE par intérim a fait une présentation des réalisations majeures et des leçons apprises pendant la mise en œuvre de la Phase II de MIKE. D'importantes activités de renforcement des capacités ont été réalisées pour les institutions nationales, avec 26 pays africains qui ont adopté les systèmes de suivi introduits par MIKE gérés par les gardes forestiers pour des besoins plus élargis de suivi de la lutte contre la fraude. Seize Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique ont mis en œuvre les systèmes promus par MIKE à travers tous leurs systèmes d'aires protégées et pas seulement sur les sites MIKE. Plus de 1000 gardes forestiers ont été formés aux méthodes MIKE et plus de 130 agents ont été formés à l'utilisation de MIST lors de 65 sessions de formation. Les responsables de sites MIKE ont régulièrement produit des rapports, des

cartes et des diagrammes pour répondre aux besoins de gestion des sites. La gestion des données s'est améliorée avec 37 sites ayant régulièrement collecté des données et les ayant transmises à la Coordination centrale de MIKE. Les méthodes et résultats de MIKE ont été publiés dans la littérature scientifique révisée par les pairs et une meilleure compréhension de la dynamique du commerce de la viande de l'éléphant en Afrique Centrale a été obtenue. MIKE s'est aussi engagé avec un consortium de plusieurs organisations pour développer le SMART, un nouvel outil de suivi basé sur les méthodes de MIKE. Pendant la Phase II, MIKE a pu régulièrement fournir aux Parties à la CITES des analyses de données de haute qualité sur l'abattage illégal, et fournir des rapports intégrés avec ETIS, les Groupes de Spécialistes de l'UICN et l'UNEP-WCMC. MIKE a aussi fourni des informations et des analyses sur les leviers de l'abattage illégal des éléphants. Le suivi de MIKE a été incorporé dans le Plan d'Action de l'Éléphant d'Afrique et dans plusieurs stratégies nationales et sous-régionales de conservation des éléphants. La SADC, le COMIFAC et l'EAC ont régulièrement discuté des résultats de MIKE pendant leurs rencontres habituelles et le Groupe Technique Consultatif a supervisé de manière efficace la robustesse technique des méthodes et analyses de MIKE.

Un certain nombre de leçons ont été apprises de la mise en œuvre de la phase II de MIKE. La culture du suivi de l'application de la loi et de la biodiversité ne sera mise en place que **si d'abord, les besoins des sites et des états de l'aire de répartition sont satisfaits**, et ensuite les obligations d'information au niveau international satisfaits. Les outils de collecte de données par les gardes forestiers ont responsabilisé les responsables de sites et les gardes forestiers qui sont maintenant en mesure de **gérer leur aire protégée de manière adaptative** et plus efficacement. Le suivi n'a été efficace qu'avec la **propriété, l'adhésion et la participation** politiques au niveau des sites et au niveau national. La collecte des données et leur circulation du niveau site au niveau pays, du niveau sous-régional au niveau continental n'était soutenu que lorsque les données collectées répondaient **aux besoins d'information à chaque étape de la chaîne**. Il était très important que les données répondent aux **normes**, mais il était beaucoup plus important d'avoir de la **flexibilité** pour satisfaire les **besoins locaux** et en moyens de fonctionnement. Afin d'être **durables**, les technologies utilisées dans le suivi par les gardes forestiers devaient **correspondre** à ce que les sites pouvaient supporter indépendamment.

Un certain nombre de points ont été soulevés lors de la discussion qui a suivi. Alors qu'il a été noté que MIKE est un programme de suivi, des discussions ont été menées afin de voir dans quelle mesure MIKE pourrait assister les activités au niveau des sites visant à réduire le braconnage, y compris apporter une assistance pour la planification et le déploiement des patrouilles. L'importance de la collecte de données comparables et crédibles en utilisant des méthodologies cohérentes de collecte de données a aussi été soulignée. Il a été demandé au Secrétariat de la CITES de faire circuler à nouveau l'évaluation à mi-terme de la Phase II du programme MIKE.

L'avenir du programme MIKE

Le Coordonnateur de MIKE a présenté le consultant engagé pour aider à la préparation des documents du projet et les propositions de financement de la prochaine phase du programme MIKE. En juillet 2011, un projet initial de note conceptuelle de la Phase III de MIKE a été soumis à DEVCO et au Secrétariat ACP et en novembre 2011, le projet de cadre logique de MIKE III a été élaboré par les Coordonnateurs sous-régionaux de MIKE, la Coordination centrale de MIKE, l'UICN-ESARO et le SSC GSEAF de l'UICN. Quand ce concept n'a pas été financé dans le cadre de la phase de mars 2012 du 10^{ème} Fonds de Développement Européen, un nouveau concept de projet (MIKE 2.0) a été développé et soumis au Programme de l'UE pour l'Environnement et la Gestion Durable des Ressources Naturelles (ENRTP). Ce projet, soumis à des restrictions financières parce que seulement un maximum de 2 millions d'EUROS étaient disponibles, a été reformulé en réexaminant en profilant le point focal du projet.

Le consultant a ensuite présenté le but, les objectifs et les activités de l'avant-projet MIKE 2.0. Le but du projet a été décrit ainsi qu'il suit : "Les systèmes pratiques de suivi, d'analyse et d'information sur le terrain sont renforcés et institutionnalisés pour informer et conduire les processus de gestion adaptées au niveau des sites et au niveau national, ainsi que les prises de

décision au niveau national et international et les actions concernant la conservation des éléphants et les autres grands mammifères. » Les quatre objectifs étaient les suivants: 1) Renforcer le suivi fait par les gardes forestiers et la gestion adaptative sur les sites focaux; 2) Renforcer les capacités de formation en systèmes de gestion par les gardes forestiers dans les institutions appropriées de formation en faune sauvage ; 3) Inclure les systèmes d'information de suivi de la biodiversité dans les mécanismes de gestion et les politiques nationales et régionales ; et 4) Utiliser les données de MIKE au niveau international pour informer les processus de décision en matière de conservation et catalyser les actions pour conserver les éléphants et les autres principales populations de mammifères. Le consultant a discuté des mécanismes possibles de déroulement de MIKE 2.0, y compris la nécessité de renforcer le partenariat avec l'UICN, de renforcer les capacités existantes de MIKE, l'engagement au niveau national et régional avec MIKE et de renforcer la collaboration avec les structures compétentes et les défenseurs de la conservation.

MIKE 2.0 a été conçu pour renforcer les succès et les bases institutionnelles des Phases I et II de MIKE, mais en mettant plus l'accent sur le suivi des principaux grands mammifères et sur la durabilité à long-terme des systèmes MIKE. Il y avait aussi une autre possibilité que MIKE 2.0 puisse jouer un rôle important en répondant aux besoins émergents en matière de braconnage des éléphants et des autres principaux grands mammifères en Afrique. Le consultant a souligné que le concept de projet de MIKE 2.0 étant un travail en cours et incorporerait les idées de la réunion sur l'éléphant d'Afrique.

Certains Etats de l'aire de répartition ont noté l'impact positif que MIKE a eu dans leur pays et ont exhorté les bailleurs de fonds à continuer à financer MIKE. Des soutiens ont été exprimés pour l'intégration de MIKE dans les systèmes nationaux et l'objectif de renforcer les systèmes existants de suivi par les gardes forestiers. Tandis que certains Etats de l'aire de répartition ont exprimé leur soutien à l'élargissement de MIKE pour inclure d'autres espèces, des préoccupations ont été soulevées quant aux implications de cette Résolution Conf 10.10 (Rev. CoP15) ainsi que la nomenclature et le mandat de la continuation de MIKE.

Rapport conjoint CITES/UICN/TRAFFIC à la 62^{ème} rencontre du Comité Permanent

L'UICN, la CITES MIKE et TRAFFIC ont fait une mise à jour du rapport sur la situation des populations d'éléphants, les niveaux d'abattage illégal et le commerce de l'ivoire qui était en préparation pour la 62^{ème} réunion du Comité Permanent de la CITES, comme prévu par la Décision 14.78 (Rev. CoP15). Le GSEAf a présenté la section de l'UICN du rapport qui avait été compilée par les Groupes de Spécialistes des Eléphants d'Afrique et d'Asie. Les informations contenues dans la partie sur la situation des populations d'éléphants en Afrique, les menaces et les actions de conservation ont été tirées de la base de données sur les éléphants d'Afrique et d'Asie, les membres du GSEAf et les réseaux, les rapports d'inventaire et la littérature publiée. Le GSEAf travaillait aussi pour mettre à jour la composante africaine de la base de données sur les éléphants d'Afrique et d'Asie en mettant l'accent sur les sites MIKE. Les principales menaces sur les éléphants ont été identifiées comme étant la perte et la fragmentation des habitats, la pression de l'utilisation des terres, les conflits hommes-éléphants et l'abattage illégal pour la viande et l'ivoire. Le GSEAf a entrepris une consultation entre les membres du GSEAf et son réseau pour collecter des informations sur les tendances en matière de braconnage et la dynamique au niveau des sites. Les résultats de cette concertation concordaient avec les résultats de MIKE et ETIS, mais une conclusion préoccupante était le nombre élevé des répondants qui ont demandé à garder l'anonymat probablement par peur des conséquences. La section de l'UICN a aussi inclus une mise à jour sur les stratégies de conservation et les plans d'action. Le GSEAf a exprimé son engagement à contribuer à ce type de rapportage intégré au nom de la conservation de l'éléphant dans le contexte de la CITES.

Le Coordonnateur de MIKE a présenté les résultats de l'analyse de MIKE contenue dans le rapport. L'analyse était basée sur des informations issues de dossiers de 8575 carcasses de la période 2002-2011 collectés dans 44 sites dans 27 pays d'Afrique. Pour 2011 uniquement, il y avait 1408 carcasses provenant de 36 sites dans 18 pays. Il a ensuite présenté les tendances au niveau du continent pour PIKE (la proportion d'éléphants illégalement abattus), qui est en augmentation

depuis 2006, 2011 ayant enregistré au niveau continental le niveau de PIKE le plus élevé, et représentant une augmentation importante par rapport à 2010 d'un point de vue statistique. Les tendances sous-régionales de PIKE ont été présentées, avec une attention particulière sur le fait que l'augmentation de PIKE se généralisait maintenant à travers toutes les quatre sous-régions africaines. Dans toutes les sous-régions, le niveau de PIKE était supérieur à 0,5, un chiffre susceptible d'indiquer que les populations d'éléphants sont probablement en net déclin.

Le Coordonnateur de MIKE par intérim a ensuite présenté les résultats d'une nouvelle technique pour estimer les nombres absolus des éléphants illégalement abattus sur les sites MIKE. La méthodologie développée par le consultant en statistiques de MIKE et révisée par le Groupe Technique Consultatif (GTC) estime le nombre des éléphants abattus sur les sites MIKE basés sur les estimations de PIKE, la taille de la population et la mortalité naturelle. En utilisant cette méthodologie, malgré les incertitudes, on pourrait déduire que le nombre d'éléphants abattus sur les sites MIKE en Afrique en 2011 s'élève probablement à des dizaines de milliers.

Le Coordonnateur de MIKE par intérim a aussi présenté les résultats d'une analyse des relations entre PIKE et différentes covariables au niveau des sites, au niveau national et global. Il a noté que, alors que la plus grande variation de PIKE s'expliquait par des facteurs spatiaux plutôt que temporels, la quantité de variation qui s'explique par le temps a doublé depuis les analyses précédentes faites en 2011. Au niveau des sites, il y a eu forte relation positive entre la mortalité infantile qui est une conséquence de la pauvreté et PIKE. Les grands sites tendaient à avoir comparativement de plus bas niveaux de braconnage que les petits sites et il y a eu une forte relation négative entre la sécurité alimentaire, telle que mesurée par l'activité agricole, et les niveaux de braconnage. Les capacités de lutte contre la fraude ainsi que la recherche et le suivi (mesurés en utilisant les méthodologies standardisées d'Efficacité de la Gestion des Aires Protégées) ont aussi été mises en corrélation avec PIKE. Au niveau national, la gouvernance a encore été mise en corrélation avec les niveaux de braconnage. Enfin, au niveau global, la croissance annuelle du pourcentage des dépenses des consommateurs en Chine (comme mandataire de la demande en ivoire) a été fortement associée aux tendances de PIKE, tandis que cette relation n'a pas émergé dans les autres nations consommatrices d'ivoire. Il a conclu que la tendance actuelle du braconnage était une cause de grave préoccupation et plusieurs populations étaient susceptibles d'être en déclin. Les niveaux de braconnage ont constamment augmenté depuis 2006 et il n'y avait aucune évidence d'un lien direct, positif ou négatif entre la vente en lot unique de 2008 et la tendance à la hausse.

Le Directeur d'ETIS a présenté les résultats de l'analyse d'ETIS contenue dans le rapport. Tout d'abord, il a appelé les Etats de l'aire de répartition à soumettre les données à ETIS, notant particulièrement qu'ETIS était dans un cycle de mise à jour de l'analyse complète des tendances pour la 16^{ème} rencontre de la Conférence des Parties à la CITES en 2013. Il a résumé la situation actuelle de la base de données d'ETIS, qui contenait environ 18 000 dossiers de saisie, avec une moyenne de 1000 cas par an. Il a noté que 3 des 5 années en tête sont 2009, 2010 et 2011, indiquant une croissance inquiétante. Le rapport du Comité Permanent n'était pas complet mais mettait l'accent sur de grandes saisies d'ivoire, qui devenaient de plus en plus fréquentes, avec 14 en 2011. Quand les données ont été visionnées dans des fenêtres rotatives de 3 ans chacune, on notait une augmentation dans la période la plus récente, ce qui reflétait la tendance temporelle de MIKE. Il a attiré l'attention sur le fait que le crime organisé et la corruption continuent et renforcent leur ancrage dans le commerce de l'ivoire sur le continent africain.

Il a ensuite présenté les sources et les destinations des grandes saisies d'ivoire de la période 2009-2011 (28 saisies représentant 53 400 kg d'ivoire). Tandis que l'Asie était trois fois plus susceptible que l'Afrique d'intercepter ces cargaisons, il était clair que la destination de la plupart de ces cargaisons était la Thaïlande ou la Chine. Un point important soulevé par le Directeur d'ETIS était le pays d'origine ou d'exportation, qui dans 15 sur 22 saisies pour lesquelles des informations étaient disponibles, était la Tanzanie ou le Kenya. Il a noté que cela changeait pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, l'Afrique de l'Est émergeant de nos jours comme le principal point de sortie de l'ivoire du continent, bien que le Kenya effectue un important nombre de saisies.

Pendant la discussion, un certain nombre de questions ont été soulevées. Des débats ont eu lieu sur les covariables de gouvernance utilisées dans l'analyse MIKE, certains Etats ayant émis des inquiétudes du fait que la gouvernance au niveau des sites peut être différente de la gouvernance au niveau national ou les perceptions de corruption. Certaines préoccupations ont été évoquées quant au fait que MIKE et ETIS n'aient pas pu tirer des conclusions concernant les impacts de la vente en lot unique après plusieurs années d'investissement. Il y a eu des discussions sur le signal mixte donné par la vente en lot unique qui représentait effectivement un commerce et une interdiction de commerce (à cause du moratoire) tout en étant une vente légale. Certains Etats de l'aire de répartition ont plaidé pour une consolidation des relations entre MIKE et le Plan d'Action pour l'Eléphant d'Afrique. Il y avait un certain nombre d'interrogations sur les analyses médico-légales et les actions entreprises pour arrêter les auteurs. Le Directeur d'ETIS a répondu qu'alors que les actions de lutte contre la fraude pouvaient être améliorées, il y avait une opportunité d'insérer les demandes d'analyses médico-légales dans la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP15). Certains Etats de l'aire de répartition ont exprimé leur préoccupation quant au fait que la même information était présentée réunion après réunion et qu'une action immédiate était nécessaire, en particulier la mise en œuvre des dispositions de la Décision 13.26 (Rev. CoP15). Par ailleurs, les changements climatiques et les conflits armés ont été présentés comme étant des menaces supplémentaires pour les éléphants d'Afrique.

Les Etats de l'aire de répartition ont demandé des copies des présentations de MIKE et ETIS qui ont été distribuées avant la fin de la rencontre. Le Coordonnateur de MIKE par intérim a accepté de fournir la section MIKE du rapport aux Etats de l'aire de répartition dès que les observations du GTC seront incorporées.

Débats sur la situation actuelle du braconnage des éléphants

Le point a été introduit par le Président. Il a proposé de mettre en place deux groupes de travail parallèles pour examiner les éventuelles réponses à la situation actuelle du braconnage des éléphants. Il demandé aux Etats de l'aire de répartition d'examiner ce qui était déjà en place au niveau des sites, au niveau national, sous-régional et continental, en citant un certain nombre d'exemples. Le Président a ensuite rappelé aux Etats de l'aire de répartition le premier objectif stratégique du Plan d'Action sur l'Eléphant d'Afrique (notamment, **Réduire l'abattage illégal des éléphants et le commerce illégal des produits de l'éléphant**) et a demandé aux participants quelles actions devaient être entreprises dans le court terme (au cours des 12 mois à venir) pour faire face à la situation émergente du braconnage des éléphants, et qui doit être au devant de ces actions. Enfin, il leur a demandé d'examiner comment les réseaux institutionnels et les systèmes d'information du programme MIKE pourraient être un levier de soutien aux actions d'urgence.

Les résultats des deux groupes de travail sont joints à ce document. Un certain nombre d'activités ont été identifiées comme activités importantes à mettre en œuvre par les Etats de l'aire de répartition et les partenaires dans le court terme. Une stratégie proposée a été un mécanisme de transfert de la valeur des biens saisis ou des amendes levées au cours des actions d'application de la loi au Fonds pour l'Eléphant d'Afrique.

Décisions et Résolutions de la CITES en vigueur concernant les éléphants

Révision de la Résolution Conf 10.10 (Rev CoP15) sur le *Commerce de spécimens d'éléphants*

Le Président du sous-groupe MIKE-ETIS (Ouganda) a présenté un document présentant les propositions de révisions des sections MIKE-ETIS de la Résolution Conf 10.10 (Rev ? CoP15) ; qui avaient été précédemment distribué aux Etats de l'aire de répartition des éléphants d'Afrique et d'Asie, et dont la copie imprimée a été distribuée pendant la réunion. L'Ouganda a ensuite invité le Coordonnateur de MIKE par intérim et le Directeur d'ETIS à faire une description détaillée des propositions de révision. Le Président a informé les délégués que toute observation sur le document doit être envoyé par écrit à l'Autorité de Gestion de la CITES pour les USA avant le 06 mai 2012.

Le Coordonnateur de MIKE par intérim a fait une présentation détaillée des propositions de changements de la Résolution concernant MIKE. Le Directeur d'ETIS a brièvement exposé en détail les changements apportés à l'annexe 1 de la Résolution. Un certain nombre d'Etats de l'aire de répartition ont indiqué qu'ils préféreraient que le langage soit cohérent en ce qui concerne « l'abattage illégal » plutôt que « la chasse ». De la même manière, dans la version française, le terme « chasse » a été jugé incorrect et « abattage » retenu comme étant le terme le plus approprié. Il a été suggéré que le Groupe de Travail sur l'Accord de Lusaka soit inclus dans la section d'ouverture comme un des organes scientifiques crédibles de lutte contre la fraude et de gestion professionnelle des ressources et que le Plan d'Action sur l'Eléphant d'Afrique soit aussi reconnu dans cette section. Le Directeur d'ETIS a aussi expliqué que les rapports pays d'ETIS seraient disponibles à tout moment sur le nouveau système électronique d'ETIS et que « les efforts d'application de la loi » ont été pris en compte à travers une variété d'informations et ont été une caractéristique principale et permanente de la base de données d'ETIS.

Il y a eu une brève discussion concernant l'institution d'un mécanisme de révision par les pairs et la clarté des rôles et responsabilités des Etats de l'aire de répartition, le sous-groupe MIKE-ETIS et le Comité Permanent, TRAFFIC, le Secrétariat CITES et le GTC, ainsi que la nécessité d'une clarification des types de renforcement de capacités à fournir. Le Président a expliqué que l'on devrait s'attendre à une réduction des financements disponibles à l'avenir et que le rôle des Etats de l'aire de répartition élaboré dans la révision renferme les activités de collecte des données que les Etats de l'aire de répartition entreprennent déjà.

Il ya eu également des observations concernant les éventuels changements fondamentaux au programme MIKE lors de sa prochaine phase et les implications que ces changements pourraient avoir pour la Révision révisée. Certains ont demandé une évaluation ou analyse indépendante de MIKE qui permettrait d'établir s'il atteignait ses objectifs. Le Président a rappelé aux délégués qu'il y aura une évaluation finale complète de la Phase II du projet MIKE qui seront utiles pour ces délibérations. Enfin, le Président a rappelé aux délégués qu'il y aura d'autres occasions pour commenter les révisions de la Résolution lors de la 62^{ème} rencontre du Comité Permanent et à la CoP16.

Le Coordonnateur de MIKE par intérim a accepté d'envoyer un résumé des débats sur la Révision de la Résolution Conf 10.10 (Rev. CoP15) à l'Autorité de Gestion pour les USA. Le Président a clos les débats en rappelant aux Etats de l'aire de répartition d'envoyer leurs observations par écrit à l'Autorité de Gestion de la CITES pour les USA avant le délai indiqué.

Le Plan d'Action sur l'Eléphant d'Afrique et le Fonds de l'Eléphant d'Afrique

Le Président a invité le Président du Comité de Pilotage du Fonds de l'Eléphant d'Afrique (CPFEA) à présenter les progrès accomplis dans la mise en place du Fonds de l'Eléphant d'Afrique et la mise en œuvre du Plan d'Action sur l'Eléphant d'Afrique depuis la 3^{ème} rencontre sur l'éléphant d'Afrique.

La Présidente du CPFEA, de l'Afrique du Sud, a focalisé ses observations sur la première rencontre du CPFEA. Après la 3^{ème} rencontre sur l'éléphant d'Afrique où les termes de référence du CPFEA ont été débattus, le Fonds a été mis en place et les Etats donateurs ont apporté leurs contributions. En août 2011, en marge du CP61, certains membres ont saisi l'occasion pour se réunir (le Botswana, la France, l'Allemagne le Kenya, les Pays-Bas, le Nigéria, l'Afrique du Sud et le Secrétariat CITES). A cette occasion, l'Allemagne avait expliqué que leur contribution de 80 000 Euros devait être allouée car le délai expirerait à la fin de 2011. Les membres présents ont accepté d'organiser la première rencontre du CPFEA. A cette rencontre, les projets pilotes d'environ 20 000 Euros chacun, que chaque sous-région devait proposer, allaient être examinés. Ces projets pilotes seraient conformes à un projet de format agréé par le CPFEA et mettre l'accent sur les trois premiers objectifs du CPFEA.

La première rencontre du CPFEA a été abritée par l'Afrique du Sud du 12 au 14 décembre 2011 grâce au soutien financier de l'Allemagne et de l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud a été élue

présidente et le Botswana président suppléant. Il a été convenu que l'Afrique du Sud assurerait la présidence pendant une période de trois ans pour faciliter la première phase de la mise en œuvre des projets financés par le Fonds. Les termes de référence ont été adoptés, y compris les dispositions complémentaires relatives au rôle du PNUE et du Secrétariat CITES. A cet égard, il a été demandé au PNUE en tant qu'hôte du Fonds, de fournir des rapports financiers réguliers. Il a aussi été convenu que le PNUE serait l'institution la plus appropriée pour apporter un appui au CPFEA et qu'une demande officielle de soutien a été soumise au PNUE. Le Président de la réunion sur l'éléphant d'Afrique a confirmé que le PNUE avait reçu la demande et était en train de l'examiner. Il a été convenu que le rôle du Secrétariat CITES serait d'être en relation avec les Parties à la CITES concernant les questions liées au Fonds, au CPFEA et au PAEA. Le CPFEA a élaboré et adopté des Règles de Procédure pour le Comité. Il a été convenu que les rencontres seraient annuelles et liées aux rencontres régulières de la CITES. Il a été convenu que les langues de travail seront l'anglais et le français, bien qu'il ait été reconnu que les coûts de traduction sont un défi à relever. Il a été convenu que le quorum serait de 8 représentants des 4 membres sous-régionaux du CPFEA, qui soit seront présents, soit auront transféré leur vote ainsi qu'un membre donateur présent. Il a été convenu que les décisions seront prises par consensus, bien qu'une disposition ait été prise pour voter à la majorité des deux-tiers. Il a été convenu d'un certain nombre de procédures de communication, en particulier concernant les propositions régulières et urgentes. Un modèle de proposition de projets a été préparé, bien qu'il soit nécessaire de simplifier et clarifier certaines exigences, y compris la budgétisation et le rapportage. Il a été convenu que des propositions seront soumises via l'autorité compétente du pays et que les critères d'évaluation des propositions comprendront : 1) la durabilité; 2) la transparence (et l'engagement des parties prenantes); 3) le caractère unique, l'innovation et la possibilité de répliquer; et 5) la bonne gouvernance. Il a été convenu que les fonds non désignés seront répartis entre un compte régional (70%) et discrétionnaire (30%), et ces taux ne seront réajustés que par consensus de tous les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique. Le compte régional sera divisé en quatre parts égales pour chaque sous-région, tandis que le compte discrétionnaire sera utilisé pour tout financement urgent de toute sous-région.

Le CPFEA a examiné un certain nombre de propositions de financement. 28 000 USD ont été alloués à chaque sous-région, avec 48 106 USD disponibles dans le compte discrétionnaire pour les propositions urgentes. Un total de 13 propositions ont été reçues, dont 6 ont été financées. Les autres ont reçu des observations écrites ainsi que des recommandations pour amélioration.

Le Président du CPFEA a indiqué que les principaux défis étaient les services de secrétariat et la traduction, qui nécessitent tous deux un financement ou un bailleur de fonds. Le Président du CPFEA a aussi encouragé les Etats donateurs et les autres organisations à contribuer au Fonds, vu que les Etats de l'aire de répartition étaient prêts à soumettre et à mettre en œuvre des propositions dans le cadre de PAEA.

Le Secrétariat CITES a informé que le Fonds détenait 400 000 Euros venant de la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume Uni, avec une promesse de l'Afrique du Sud. Une notification a été faite en mars 2012 aux Parties annonçant la mise en place du Fonds et exhortant les Parties à y contribuer.

Le Président a remercié le Président du CPFEA et a invité les Etats de l'aire de répartition à faire leurs observations. Plusieurs Etats de l'aire de répartition ont adressé des remerciements au Président du CPFEA, à l'Allemagne et au Secrétariat CITES. Certains Etats de l'aire de répartition ont souligné l'importance de la traduction et ont exhorté le PNUE à explorer la possibilité d'un Secrétariat bilingue.

Pendant la discussion qui s'en est suivie, des suggestions, requêtes et clarifications ont été faites. Il a été suggéré que les Etats de l'aire de répartition soient en liaison avec le GSEAf pour aider à préparer des propositions de grande qualité. Il a aussi été suggéré que le CPFEA ait un comité d'experts pour l'aider à l'analyse des nouvelles propositions, comme stipulé dans les règles de procédure. En ce qui concerne le rapportage financier, il a été convenu qu'il était nécessaire que le

PNUE fasse un rapport financier avant chaque réunion du CPFEA. Les délais de soumission des propositions devaient être communiqués à tous les Etats de l'aire de répartition en temps opportun.

Il a été convenu que les Etats de l'aire de répartition doivent approcher leurs représentants sous-régionaux afin d'être bien situés sur comment ils sont représentés et obtenir des informations sur les activités du CPFEA entre les sessions. Il est de la responsabilité des Etats de l'aire de répartition d'entretenir leur propre mémoire institutionnelle, et les nouveaux points focaux nationaux pour les éléphants et les questions de la CITES doivent être pleinement informés sur le CPFEA et le Fonds.

Il serait important de communiquer l'impact des activités du Fonds de manière proactive afin d'encourager les donateurs à y contribuer. Plusieurs Etats de l'aire de répartition ont exprimé leur gratitude aux donateurs du Fonds, et noté qu'il était urgent que des fonds supplémentaires soient trouvés pour mettre en œuvre le PAEA, particulièrement face aux pressions croissantes de l'abattage illégal des éléphants et du commerce illégal de l'ivoire.

Nouveaux outils de suivi utiles à la conservation de l'éléphant d'Afrique

La nouvelle application Web de la base de données sur l'éléphant d'Afrique et d'Asie

Le GSEAf a présenté la nouvelle application Web de la base de données sur l'éléphant d'Afrique et d'Asie (AAED) disponible au <http://elephantdatabase.org>. La nouvelle structure multi-espèces a été entièrement bâtie en utilisant des outils open source, la rendant plus durable. Les nouvelles caractéristiques comprennent: les processus de soumission publique, en ligne; la publication immédiate des rapports d'inventaire en fonction de la décision du fournisseur de données la règlementant ; la capacité de saisir des données au niveau de la strate ; la capacité de faire plus fréquemment des mises à jour aux estimations groupées ; la capacité de calculer les estimations groupées à différentes échelles ; et la capacité de calculer différemment des estimations groupées. Elle a fait une brève démonstration du Site Web, présentant un certain nombre des nouvelles caractéristiques. Elle a informé la réunion des derniers développements concernant les progrès accomplis dans la mise à jour de la composante de l'AAED. Un nouvel agent chargé de la base de données a pris service en mars 2012, saisissant la pile d'inventaires en attente. Les analyses ont commencé, avec un accent mis sur les sites MIKE. Les estimations groupées de 2011 seront publiées en 2012. il a été espéré que le nouvel interface Web aiderait à communiquer les informations de manière plus efficace. Elle a demandé aux Etats de l'aire de répartition d'examiner la liste des inventaires et de communiquer avec le GSEAf si certains manquaient. Elle a rappelé aux Etats de l'aire de répartition que l'AAED était le dépositaire officiel des données d'inventaires MIKE en Afrique, et que le GSEAf était toujours disposé à aider à analyser les inventaires à toutes les étapes, de la planification à l'analyse et au rapportage. Une requête a été faite concernant la paternité de tout rapport écrit en utilisant les données de la base de données. Il a été confirmé que toute synthèse des informations par le Groupe de Travail pour la révision des données du GSEAf serait créditée à ces personnes, tandis que tous les fournisseurs de données seraient cités dans ces publications.

Nouveaux outils de suivi de l'application de la loi gérés par les gardes forestiers

Le Coordonnateur de MIKE par intérim a fait une brève présentation de la situation de divers outils de l'application de la loi gérés les gardes forestiers. Il a présenté les outils de suivi de l'application de la loi (LEM) dont MIST, Cybertracker, MStripes et la base de données de la Phase I de MIKE. Alors que ces systèmes permettaient une gestion standardisée des données et offraient des systèmes intégrés et faciles à utiliser au niveau local, ils comportaient quelques inconvénients : Les plateformes du logiciel étaient obsolètes; les caractéristiques analytiques étaient dépassées ou insuffisantes ; il y'avait trop de dépendance d'un seul développeur, ce qui a conduit à l'apparition d'embouteillages ; il n'y avait pas de logiciel libre, limitant le développement de logiciel collaboratif ; ils n'avaient pas de plans à long-terme de durabilité ou d'appui ; et étaient généralement difficiles à traduire en langues locales. La version actuelle de MIST (2.3) a été placée sur financement à long-terme, ce qui signifierait qu'aucune nouvelle caractéristique n'y serait ajoutée et qu'un bug non important se serait pas réglé. Une nouvelle version de MIST entièrement réécrite, en version open

source avait été annoncée, mais il n'y avait aucune clarté sur le modèle d'affaires et de financement ou la fourniture du matériel de formation.

Du fait de ces incertitudes, des discussions ont commencé en 2012 pour créer une nouvelle plateforme dans un cadre collaboratif. Cette plateforme SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool) a été conçue pour être facile d'utilisation et pour particulièrement renforcer les capacités au niveau des sites. Il comprenait des protocoles standardisés de collecte des données et était conçu pour une transition facile vers MIST, Cybertracker et MIKE. En utilisant une approche collaborative guidée par l'utilisateur et une plateforme robuste et extensible entièrement open source et gratuite, on a espéré que SMART soit plus durable et applicable à une plus grande variété de contextes de sites. Le système serait appuyé par du matériel de formation et un appui technique. Les nouvelles caractéristiques que SMART pourrait apporter sont : relier les informations aux patrouilles; faciliter l'évaluation et la planification des patrouilles; améliorer l'analyse et l'interprétation des données, améliorer le matériel de formation et l'appui ; moins de bugs, plus de flexibilité ; disponibilité en langues régionales ; compatibilité avec le GPS et les derniers PDA et Smartphones. On espérait que SMART pourrait motiver les agents dans leur travail quotidien car il fournirait des outils pour saisir et visualiser les données qu'ils collectent et pour utiliser ces données pour montrer l'importance de leurs efforts. De la même manière, SMART pourrait responsabiliser les responsables des aires protégées et contribuer à renforcer leur responsabilité et la bonne gouvernance. Son développement a commencé en octobre 2011 et d'ici décembre 2012, la 1^{ère} version devrait être publiée. De décembre 2012 à 2013, la communauté SMART développerait un plan d'affaire et des structures de gouvernance à long-terme. Les organisations fondatrices sont: Wildlife Conservation Society, WWF, Frankfurt Zoological Society, North Carolina Zoo, Zoological Society of London, et CITES MIKE.

Le Coordonnateur de MIKE par intérim a terminé sa présentation en présentant la suite du programme MIKE. MIKE doit continuer à déployer MIST sur 2 sites MIKE, et une fois que SMART sera lancé, la Coordination centrale de MIKE fera une évaluation de SMART, et MIST 3.0, et fera une série de recommandations aux Etats de l'aire de répartition et leur apportera un appui en cas de transition.

La discussion qui a suivi fut l'occasion d'apporter un certain nombre de précisions. SMART était conçu pour être utilisé avec une variété de bases de données terminales, y compris Oracle, et il était prévu de développer l'intégration avec le MOMS en support papier. Certains Etats de l'aire de répartition ont exprimé leur préoccupation quant à la nécessité de changer encore les systèmes surtout que l'intégration d'un nouveau système prend beaucoup de temps. Le Coordonnateur de MIKE par intérim a assuré les Etats de l'aire de répartition que SMART était conçu pour une transition facile à partir des systèmes antérieurs, mais le Coordonnateur central de MIKE ne proposerait le déploiement d'un nouveau système qu'après une évaluation complète, et a particulièrement noté que MIKE n'imposerait aucun système et continuera à soutenir MIST 2.0 tant qu'il fonctionnera.

Le nouveau système ETIS

Le Directeur d'ETIS, avec des collègues de University of Reading, a présenté le nouveau système ETIS qui avait été développé dans le cadre du projet "Enhancing the Elephant Trade Information System to Guide CITES policy", financé par le *UK Government's Darwin Initiative*. Ce projet a mis à jour le système ETIS, après un fonctionnement réussi de 10 ans et avait pour objectif de rendre les données d'ETIS plus accessibles aux Parties afin de renforcer la conservation des éléphants et aider à la prise de décision et à la formulation de politiques. La Phase II d'ETIS a été financée de diverses manières par le sous-groupe MIKE-ETIS, le Secrétariat CITES et de GTC.

La Phase II d'ETIS comportait quatre composantes: concevoir et créer la nouvelle base de données, comprenant la saisie des données en ligne et l'accès pour toutes les Autorités de Gestion CITES; développer un cadre analytique comprenant la validation de la méthodologie par la publication dans les journaux scientifiques ; réviser les procédures standard de fonctionnement d'ETIS ; et fournir du matériel de formation pour l'utilisation du nouveau système. La nouvelle base de données était abritée sur un serveur sécurisé, et les fournisseurs de données approuvés (c'est-à-dire les Autorités

de Gestion CITES) seraient en mesure d'entrer directement leurs données sur les saisies, et d'accéder à leurs données en ligne et pour téléchargement. L'équipe d'ETIS a précisé que le Secrétariat CITES avait en charge de gérer l'approbation des fournisseurs de données, en collaboration avec les Autorités de Gestion compétents de chaque pays. La version finale serait probablement lancée au CP62 en juillet 2012. Le représentant de *University of Reading* a fait une petite démonstration du système, dont l'inscription, l'entrée des données (à partir de la fiche et en téléchargeant des données d'un fichier Excel), la gestion des dossiers de saisie et les rapports pays.

Un certain nombre de questions ont été posées à savoir si ETIS était engagée dans les activités d'application de la loi ou conservait des informations sur les contrevenants à la loi. Le Directeur d'ETIS a expliqué qu'ETIS était un système de suivi et non une institution d'application de la loi. ETIS donnait donc toute information intéressante aux autorités compétentes et au Secrétariat CITES, mais ne gardait pas des noms de personnes dans sa base de données. Des questions ont aussi été posées sur qui avait accès au système. Le Directeur d'ETIS a précisé que les Autorités de Gestion CITES seraient en charge de désigner qui y aurait accès, et que ce processus serait géré par le Secrétariat CITES.

Le Président a clos ces trois sections en invitant les Etats de l'aire de répartition à porter l'information relative aux trois systèmes présentés aux institutions compétentes.

Résultats de la réunion, conclusions et recommandations

Le Président a conclu la réunion en résumant les principales conclusions et recommandations de la rencontre. La situation du braconnage était grave et s'amplifiait dans toutes les sous-régions africaines, et le commerce illégal de l'ivoire continuait à grandir avec une augmentation de la fréquence des grandes saisies. Une réponse urgente et amplifiée a été requise, à tous les niveaux et des ressources provenant de l'intérieur et de l'extérieur des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique doivent être mobilisées pour soutenir cette réaction. Enfin, il a été noté que le programme MIKE est d'une très grande importance pour les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant et les Parties à la CITES et devrait recevoir un grand soutien pour sa continuation. La réunion a convenu de ces conclusions, et souligné que les niveaux en hausse de l'abattage illégal des éléphants dépassaient les limites de durabilité et que l'appui à la mise en œuvre du Plan d'Action sur l'éléphant d'Afrique, dont MIKE fait partie, était urgemment nécessaire. Le Président a clos la rencontre en remerciant le Secrétariat CITES, l'Union Européenne, l'UICN, TRAFFIC et University of Reading pour leur contribution à la rencontre. Il a aussi remercié les Etats de l'aire de répartition pour l'important travail et les a encouragés à agir individuellement dans leurs pays respectifs et aussi collectivement.

Quatrième réunion sur l'Eléphant d'Afrique Rapports des groupes de travail

Groupe de travail bilingue

Président : Botswana

Rapporteur: Namibie

Participants: Bénin, Botswana, Burkina Faso, République Centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Liberia, Mali, Namibie, Niger, Nigeria, République du Congo, Afrique du Sud, Rwanda, Secrétariat MIKE , UICN.

Quelles actions est-il nécessaire de mettre en œuvre durant les 12 mois à venir pour résoudre la question émergente du braconnage des éléphants?

Dans l'ensemble

- a) L'approche idéale serait d'examiner les propositions qui ont déjà été approuvées pour financement dans le cadre du Fonds de l'Eléphant d'Afrique. Ces projets auraient identifié des activités prioritaires à entreprendre. Le PNUÉ doit dégager les fonds détenus dans le cadre du Fonds de l'Eléphant d'Afrique afin de permettre à ces activités de démarrer immédiatement dans délai supplémentaire.
- b) Les présentations sous-régionales du 26 doivent aussi être incorporées afin d'aider à l'identification des priorités pour action immédiate.

Au niveau des sites

- c) Formation des gardes forestiers/ renforcement des capacités au niveau des sites
- d) Procurer les équipements nécessaires au personnel de terrain.
- e) Augmenter le personnel de terrain/ ecogardes au niveau des sites (dans plusieurs cas, le personnel des sites est beaucoup moins nombreux que les responsabilités qu'ils ont à assumer).
- f) Augmenter le personnel chargé de l'application de la loi au niveau des points chauds.
- g) Formation en analyse et présentation des données au niveau des sites.

Au niveau national

- h) Mobiliser la logistique ; apporter un appui pour augmenter le nombre d'heures de vol des avions de patrouille afin d'améliorer la couverture du terrain.
- i) Donner priorité aux conflits hommes-éléphants (CHE). (NB : La Côte d'Ivoire a été invitée à identifier des problèmes spécifiques qui peuvent être examinés pour financement dans le cadre du Fonds de l'éléphant d'Afrique).

Au niveau sous-régional

- j) Renforcer les moyens de communication des gardes forestiers; mettre en place des lignes ouvertes entre les Etats de l'aire de répartition.
- k) Rédiger des stratégies anti-braconnage pour les aires de conservation transfrontalière (par exemple la stratégie gorille au Rwanda).
- l) Faire des patrouilles conjointes avec les autres états de l'aire de répartition.
- m) Equiper les éléphants de colliers radio. Bien qu'il y'ait des risques liés à cette activité, par exemple les mortalités dues à l'immobilisation des animaux et au comportement agressif de certaines populations d'animaux sauvages envers les humains, les avantages l'emportent sur les inconvénients si des précautions sont prises. Le port de collier est particulièrement

utile dans les zones de conflits politiques où on ne peut pas suivre physiquement les traces des éléphants pour assurer le suivi ; les colliers permettent de les suivre à distance et peut aussi éviter le double comptage entre les Etats de l'aire de répartition.

Au niveau international

- n) Les Etats qui ne sont pas encore membres sont encouragés à rejoindre le Groupe de Travail sur l'Accord de Lusaka qui ne se limite pas aux pays de la SADC mais est ouvert à tout pays. L'adhésion peut renforcer la synergie entre les Etats de l'aire de répartition, particulièrement en ce qui concerne les activités conjointes dans les zones transfrontalières.
- o) Etudier la possibilité d'échanges d'expertise opérationnelle entre les Etats de l'aire de répartition au lieu d'attendre des formations formelle qui pourrait être longs à réaliser.
- p) Il est nécessaire que toutes les quatre régions fassent un plaidoyer auprès des ACP pour financer la Phase III de MIKE.

Groupe de travail anglophone

Président : Namibie

Répertoire: Sud Soudan

Participants: Botswana, Ethiopie, Erythrée, Ghana, Kenya, Malawi, Afrique du Sud, Sud Soudan, Soudan, Tanzanie, Ouganda

	Ce qui est en place	Ce qui est nécessaire	Par qui
Site	Plans de gestion Application de la loi Différentes désignations Niveaux d'appui	Révision des plans des sites Développer des plans où cela est fait Revoir le statut des AP Changement des idées Sensibilisation : Communautés, autorités, acteurs	Autorités en charge de la faune sauvage Appui technique de MIKE
National	Plans de gestion des éléphants Capacité institutionnelle Législation	40% en place Développer, réviser, mettre en œuvre les plans de gestion Augmenter les capacités sécuritaires Capital humain, finances Réviser les lois pour les rendre dissuasives Sensibilisation des communautés	Autorités en charge de la faune sauvage Appui technique de MIKE
Sous-régional	Stratégies sous-régionales sur l'éléphant: Certains pays ont - CMS, Protocole d'Accord ouest-africain sur l'éléphant, EAC, SADC, ECOWAS, CEEAC	- Formaliser la collaboration transfrontalière, le partage d'informations - Harmonisation des politiques Efforts conjoints d'application de la loi - Sensibilisation	- Autorités en charge de la faune, comités des affaires étrangères, de défense et de sécurité Autorités en charge de la faune sauvage Appui technique de MIKE
International	Plan d'Action sur l'Eléphant d'Afrique en	Harmonisation des politiques et renforcement	Etats de l'aire de répartition, autorités en charge de la

	<p>place</p> <p>Groupe de Travail sur l'Accord de Lusaka Existe</p> <p>MEAs (CITES, CBD, CMS, WHC): en place</p>	<p>des lois, renforcement des capacités, priorisation des propositions anti-braconnage au niveau du Fonds de l'éléphant</p> <p>Mobiliser l'engagement des agences gouvernementales dans le budget national</p> <p>Exhorter les pays à rejoindre et à ratifier l'accord</p> <p>Exhorter les Etats de l'aire de répartition à pleinement mettre en œuvre les accords</p> <p>Pénaliser les pays consommateurs et utiliser le fonds pour améliorer l'application de la loi dans les pays d'origine.</p> <p>Recettes des saisies à reverser au Fonds de l'éléphant</p>	<p>faune</p> <p>Appui tech. Sec. de MIKE</p> <p>Etats de l'aire de répartition, résultats de cette rencontre Secrétariat MIKE pour faciliter et coordonner</p> <p>Etats de l'aire de répartition</p>
--	--	---	--